



11^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

Dans le cadre du 11^{ème} Rallye REGIONAL de la VESUBIE est organisé

le 11^{ème} Rallye Régional VHC de la VESUBIE.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement :	lundi 3 juillet 2023
Ouverture des engagements :	lundi 3 juillet 2023
Clôture des engagements :	lundi 21 août 2023 à minuit
Parution du carnet d'itinéraire :	Téléchargeable sur le site de l'ASA à compter du 24 août 2023
Dates et heures des reconnaissances :	samedi 26 août de 9h à 12h et de 14h à 18h et vendredi 1er septembre de 8h à 13h
Vérifications administratives :	vendredi 1er septembre de 13h à 17h00 Lieu : Mairie de ROQUEBILLIERE
Vérifications techniques :	vendredi 1er septembre de 13h15 à 17h15 Lieu : Mairie de ROQUEBILLIERE
Heure de mise en place du parc de départ:.....		vendredi 1^{er} septembre à partir de 13h30 Lieu : Devant la Mairie de ROQUEBILLIERE
1 ^{ère} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 1^{er} septembre à 16h30 Lieu : PC course à la Mairie de ROQUEBILLIERE
Publication des heures et ordres de départ :	vendredi 1^{er} septembre à 18h Lieu : Mairie de ROQUEBILLIERE
Départ 1 ^{ère} étape :	vendredi 1^{er} septembre à 20h VHC puis MODERNES puis VMRS et VHRS
Arrivée 1 ^{ère} étape :	vendredi 1^{er} septembre à partir de 20h46
2 ^{ème} réunion des Commissaires Sportifs :	vendredi 1^{er} septembre à 22h Lieu : PC course Mairie de ROQUEBILLIERE
Publication des départs 2 ^{ème} étape :	vendredi 1^{er} septembre à partir de 24h Lieu : PC Temps Mairie de ROQUEBILLIERE
Départ 2 ^{ème} étape :	samedi 2 septembre à 9h
Arrivée 2 ^{ème} étape :	samedi 2 septembre à partir de 16h
3 ^{ème} réunion des Commissaires Sportifs :	samedi 2 septembre à partir de 16h Lieu : PC course Mairie de ROQUEBILLIERE
Vérification finale :	samedi 2 septembre à l'arrivée
Taux horaire de la main d'œuvre :		60 € TTC.
Publication des résultats du rallye :	samedi 2 septembre 30 mn après l'entrée du dernier concurrent en parc fermé
Remise des prix :	samedi 2 septembre à l'arrivée du rallye

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile **Bâtiment et Travaux Publics** organise les 1er et 2 septembre 2023 en qualité d'organisateur administratif et technique, le **11^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE**

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile PACA sous le VISA numéro 39 et sous le permis d'organiser FFSA N°40 en date du 04/07/2023

Comité d'Organisation

Président : André GALLI

Membres : Jean Jacques MANUGUERRA, Zizou MANUGUERRA, Patricia GALLI, Laure LAMBOGLIA, Michel LAMBOGLIA, Pierre CARMIGNANI, Jean Claude TEISSEIRE, Colette RONCALI, Jean RONCALI, Lucien JEAN, Mathieu SICARD, Romain GUINTRAND, André BAROLLE, Jean Michel CHOL, Daniel FINE, Luc DENIZOT, Fernand GABRIEL, Sandrine JACCHERI, Pierre TANJI, Jeannine BARAFANI, Patricia FECHINO, Hervé BRASSART, Patrice ANTONIAZZI, Gérard DAUMAS, Charly BOSI, Evelyne COMOGLIO, Jean Luc GASTAUD, Jean Louis GRAZIANI, Gilles MARTINENGO, Morgane ROUX, Paul Albert NASI, Maxime RATTI, Richard SCANZAROLI, Francis THIEBAUD, Corinne FENDELERT, Emile MARRUCHELLI, Eric MANN, Julien FOTIA, Cathy HUBARD, Jean Marie CONDEMESE, Dominique MAURO, Anthony VELLA, Stéphanie BACZEWSKA, Joëlle BARBERO, Maurice PASINO, Jean Paul BERNARDI.

Secrétariat du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE Téléphone : 04 93 80 43 44 e-mail : asa@asbtp.com

Permanence du Rallye : 42, avenue Galliéni 06000 NICE tous les jours de 10h à 12h et de 14h30 à 19h30 jusqu'au 31 août 2023, puis Mairie de Roquebillière à partir du vendredi 1^{er} septembre 2023 14h

Organisateur technique

Nom : **ASABTP** représenté par son président **André GALLI**

Adresse : 42 avenue Galliéni 06000 NICE

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

**Président du Collège des Commissaires Sportifs
Commissaires Sportifs**

M. Georges **POUQUINE** Licence n° 20225
Mme Marie **RICHARD** Licence n° 49602
M. Luc **DENIZOT** Licence n° 218675

Directeur de Course

M. Michel **BONZOM** Licence n° 4090

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES au PC

M. Robert **RICHARD** Licence n° 44762

Mme Evelyne **COMOGLIO** Licence n° 161804

M. Paul **LACOMBE** Licence n° 4854

Chargés des relations avec les concurrents

M. Jean Michel **BUDIN** Licence n° 33900

M. **FERCHICHI Faycal** Licence n° 127836

Mme **FERCHICHI Nathalie** Licence n° 127836

Directeur de Course Adjoints délégué Tricolore

M. Serge **DAO** Licence n° 23974

Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES

M. Marc **CIER** Licence n° 2942

M. Philippe **BOUVIER** Licence n° 241588

Mme Emmanuelle **NAS DE TOURRIS** Licence n° 18620

Délégué LSA REGION SUD PACA

M. Jean Paul **POCHON** Licence n° 1793

Commissaire Technique responsable

M. André **BAROLLE** Licence n° 55043

Commissaires Techniques

M. Patrice **ANTONIAZZI** Licence n° 130659

M. Pierre **ASSO** Licence n° 46813

M. Hervé **BRASSART** Licence n° 7192

M. Gérard **DAUMAS** Licence n° 7191

M. Jean Marc **GRILLI** Licence n° 234783

M. Marc **MAÏANO** Licence n° 37395

M. Jean François **PINAZO** Licence n° 1085

M. Luc **POULAT** Licence n° 242810

M. Philippe **PRADO** Licence n° 56333

Médecin chef

Mme Françoise **FERAUD** Licence n° 1970

Chargé des relations avec la presse

M. Jean Jacques **MANUGUERRA** Licence n° 9189

Classements – Géolocalisation VHRS /VMRS

PATRICK SOFT - VDS RACING

1.2P. ELIGIBILITE

Le **11^{ème} Rallye Régional VHC de la VESUBIE** compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC 2023 Coëf 2
- Les Challenges Rallyes de la Ligue du Sport Automobile PACA.
- Les Challenges ASABTP.

1.3P. VERIFICATIONS

Les horaires de convocation seront publiés au plus tard le jeudi 31 août 2023 sur le site web de l'ASABTP.

<http://www.asbtp.com/sports/automobile/>

1.3.1P. Tout équipage participant au rallye doit se présenter aux vérifications administratives muni des documents suivants :

- permis de conduire
- licences en cours de validité.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition en cours de validité, et aux pilotes licenciés d'un pays de l'U.E. ou assimilé.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

Toute demande d'engagement doit obligatoirement être accompagnée de la copie de la 1^{ère} page du PTH ou PTN (sauf catégorie CLASSIC).

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au **11^{ème} RALLYE REGIONAL VHC DE LA VESUBIE** doit adresser au Secrétariat du Rallye (cachet de la Poste faisant foi) la demande d'engagement, dûment complétée, **avant le lundi 21 août 2023 à minuit.**

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 30 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **330 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : 660 €
- **une somme forfaitaire de 36 € sera à rajouter aux droits d'engagements pour le système de géolocalisation**

Une remise de 40 € sera accordée à tous PILOTES licenciés ASABTP engageant et piloteant une voiture

Les droits d'engagement seront réduits d'une retenue variable, pour les concurrents qui, pour des raisons de force majeure, n'auraient pu se présenter au départ de l'épreuve, sous réserve qu'une demande parvienne à l'organisateur par lettre recommandée ou par mail. Dans ce cas la retenue sera de :

- * 30 % pour les demandes reçues 8 jours et plus avant le rallye.
- * 50 % pour les demandes reçues jusqu'aux vérifications.

3.1.12P. Pour être prise en compte, la demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Toute demande incomplète sera placée en liste d'attente

3.3P. ORDRE DE DEPART La liste des numéros de compétition sera établie par l'organisateur.

L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant suivant :

- Pilotes prioritaires (FIA et FFSA)
- Pilotes désignés par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents au cours de l'année 2023
- Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des groupes et classes suivants :

Groupe 4/5, Groupes B et A, Groupe 2, Groupe 3, Groupes N et 1, Classic, le tout dans l'ordre décroissant des cylindrées.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures).

La FFSA se réserve le droit de statuer sur la classification d'un pilote en dehors de ces critères sans en justifier les raisons.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA. Une plaque d'assistance sera remise gratuitement par équipage et devra servir à l'authentification du seul véhicule autorisé à pénétrer dans le parc d'assistance. L'assistance sera autorisée tout autour du gymnase.

La mise en place de bâches devra être conforme au règlement standard et obligatoire sous peine d'amende. Tout détritus devra être retiré et évacué par l'équipe d'assistance lorsqu'elle quittera les lieux.

4.4P GEOLOCALISATION : Conforme au règlement de la Coupe de France des Rallyes VHC.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

6.1P. DESCRIPTION

Le 11^{ème} RALLYE REGIONAL DE LA VESUBIE représente un parcours de 146.741 km.

Il est divisé en 2 étapes, 5 sections et 17 secteurs de liaisons.

Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 39.748 km.

Vendredi 1^{er} septembre 2023 : 1^{ère} étape : parcours de 11.347 km comportant 1 ES d'une longueur totale de 2.864 km.

ES 1 : BELVEDERE : 2.864 km

Samedi 2 septembre 2023 : 2^{ème} étape : parcours de 135.404 km comportant 5 ES d'une longueur totale de 36.884 km.

ES 2 : LA BOLLENE 1 : 5.882 km

ES 3 : LODA 1 : 8.550 km

ES 4 : PELASQUE : 8.020 km

ES 5 : LA BOLLENE 2 : 5.882 km

ES 6 : LODA 2 : 8.550 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe « ITINÉRAIRE ET HORAIRE ».

6.2P. RECONNAISSANCES

Voir article programme - horaires du présent règlement.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de 3 maximum.

Des contrôles seront susceptibles d'être effectués.

Il est demandé aux concurrents de faire preuve de beaucoup de prudence, de discrétion et de courtoisie vis-à-vis des riverains et des utilisateurs de la voie publique, en pensant à préserver l'avenir des rallyes. Tout retour en arrière est interdit.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

7.1P DÉPART : le départ des voitures VHC sera donné pour la 1^{ère} étape le vendredi 1er septembre 2023 à 20h, avant le rallye MODERNE, dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête, et pour la 2^{ème} étape le samedi 2 septembre 2023 à 9h par ordre de classement.

7.6P PARC FERME : Conforme au règlement standard F.F.S.A. Les voitures seront mises en parc fermé :

- à l'issue des vérifications au départ du Rallye, 10 mn maximum après les vérifications techniques.
- dès leur arrivée à la fin du Rallye et jusqu'à l'expiration des délais pour le dépôt des réclamations.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A aucun moment du rallye il ne sera établi un classement général toutes périodes confondues.

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA.

- Un engagement gratuit sera remis au vainqueur du scratch.
- Des coupes récompenseront tous les concurrents ayant terminés le rallye et présents à la remise des prix.
- Récompenses aux commissaires : 1 coupe par Association.

10.1P REMISE DES PRIX : La remise des prix aura lieu le samedi 2 septembre au fur et à mesure de l'arrivée des concurrents.

POUR LES ARTICLES NON MENTIONNÉS DANS LE PRÉSENT RÈGLEMENT SE REPORTER A LA RÈGLEMENTATION GÉNÉRALE FFSA

A S A B T P 42 avenue Galliéni 06000 NICE Tél : 04 93 80 43 44 courriel : asa@asbtp.com Site web : <http://www.asbtp.com/sports/automobile/>